

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR24.21PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 885'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 660'000.-, pour des améliorations techniques à la patinoire et aux piscines et de crédit d'étude de CHF 90'000.- en vue de la réalisation d'un nouveau Pôle sportif des Rives**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 9 septembre 2024.

Elle était composée de Madame et Messieurs Aurélie-Maude HOFER, Rosario DI FIORE, Pascal GAFNER, Martin LOOS, Yohann MEYER, Marc NICODET, Thierry VUAGNIAUX et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs François ARMADA, Municipal, Greg PERRENOUD, Chef de service, Quentin TONNERRE, adjoint au chef de service, Alain BÄTTIG, Responsable d'exploitation installations sportives.

Nous les remercions pour la présentation fort intéressante du contexte ainsi que pour les documents, explications et réponses détaillées fournies aux commissaires.

### **Contexte général**

Comme l'explique déjà de manière précise et complète le préavis, l'objectif principal de l'investissement qui est soumis à notre analyse, est de remettre à niveau les équipements techniques de la patinoire. Tout en gardant à l'esprit que, tôt ou tard, vu l'état général du bâtiment, il faudra prévoir de reconstruire celui-ci à neuf. D'où le second volet de ce même préavis.

### **Nouveaux équipements techniques**

Le fonctionnement d'une patinoire est pour le moins complexe : une grande production de froid est nécessaire pour la glace et une bonne isolation du bâtiment doit assurer à la fois le confort des utilisateurs d'une part et une économie d'énergie maximale d'autre part. De nombreuses équations doivent être résolues dans ce contexte pour assurer l'aération sans former des nuages de vapeur, tout en préservant les matériaux qui forment l'infrastructure de la construction. La structure et l'état du bâtiment actuel donnent encore suffisamment satisfaction sur les années à venir pour qu'il ne soit pas nécessaire d'envisager des travaux structurels importants à court/moyen terme.

Les équipements de production de froid, en revanche, sont aujourd'hui obsolètes et, en cas de panne, plus aucun prestataire ne peut garantir une remise en état ou du moins assurer

un fonctionnement pérenne. De plus, avec les progrès réalisés en matière de pompes à chaleur, le matériel récent consomme beaucoup moins d'énergie (les économies obtenues avec les compresseurs modernes seront de l'ordre de 15%. Sur les 400'000 kWh de consommation annuelle, ces économies représenteraient donc environ 60'000 kWh d'électricité par année).

### **Nouveau système de billetterie et de contrôle d'accès**

Le système actuel de passage au guichet pour les accès du public à la patinoire ou à la piscine, bien que sympathique et convivial, mérite d'être repensé pour devenir plus efficace, notamment aux heures de pointe. D'emblée, il y a lieu de préciser qu'une présence humaine demeurera et que la personne en charge pourra ainsi d'avantage se consacrer à l'accueil, à la prise en charge des cas particuliers et au contrôle.

Le préavis indique qu'il n'y aura aucune installation de distributeur de billets ce qui peut éventuellement surprendre. En fait, on nous explique que tous les achats pourront être faits sur internet, c'est à dire par ordinateur ou smartphone. Les portiques aux entrées pourront lire les billets ou abonnements achetés et autoriser les accès sur la base, par exemple, d'un QR code. La majeure partie des 50'000 entrées annuelles pourra sans peine être traitée via ce processus.

### **On rase tout et on réalise un nouveau pôle sportif**

Oui mais les temporalités ne sont pas identiques! Les travaux à faire à court terme peuvent (et doivent) être réalisés rapidement alors que de reconstruire une patinoire de A à Z est une odyssée qui s'étalera sur 10, 15, voire 20 ans. D'ailleurs, on nous a très bien expliqué pourquoi il est envisagé un "pôle sportif" plutôt que simplement une patinoire :

- Pour produire du froid, une patinoire produit obligatoirement aussi, en parallèle, du chaud. C'est pour cette raison qu'une piscine y est souvent associée, permettant d'utiliser cette chaleur pour tempérer les bassins. À noter qu'une conduite de chauffage à distance serait également à même de récupérer efficacement cette énergie.
- En construisant un bâtiment dédié à la seule patinoire, on perdrait de nombreuses possibilités de synergies (gradins, vestiaires, salles diverses, restauration, mur de grimpe ou toute autre activité sportive ou récréative imaginable)
- Diverses possibilités de subventions existent de toutes parts selon les projets de pôles d'activités, surtout si l'offre est régionale.

Afin d'énumérer, de détailler et d'analyser toutes ces options, le préavis propose dans son second volet d'effectuer une pré-étude, en collectant les besoins d'une part et, d'autre part, en faisant établir différentes options de réalisation architecturales.

Cette approche est jugée intéressante par la commission mais a suscité une grande discussion parmi les commissaires.

### **Une pré-étude peut-elle être totalement neutre ?**

Selon qui demande quoi à qui, les réponses peuvent varier de manière très conséquente. Si on demande à la fédération X quels seraient ses besoins, il est clair qu'il y en aura. Mais si on omet d'impliquer la société Y dans les sondages, les conclusions de l'étude ne seront évidemment pas réellement représentatives. De même pour les aspects d'infrastructure : un bureau d'étude A sera spécialisé dans une façon d'envisager les constructions alors que le bureau B, spécialisé par exemple dans le domaine des complexes sportifs, pourra avoir des conclusions diamétralement opposées.

On pourrait même imaginer que ce pôle sportif soit réalisé ailleurs que sur les rives.

En fait, la commission est d'avis que les choix d'orientation de ces études, puisqu'inévitables, devraient surtout être politiques. Et plusieurs commissaires craignent que le risque existe, qu'une fois les grandes lignes tracées par la pré-étude, les orientations soient ensuite déjà trop avancées pour pouvoir, le cas échéant, être remodelées par notre Conseil.

## **Conclusions**

L'étude réalisée sur la situation de la patinoire et les crédits demandés dans le cadre de ce préavis sont estimés justifiés, réalistes et opportuns par la commission. Le fait qu'une personne demeurera disponible à l'entrée malgré l'automatisation des contrôles d'accès et l'offre de vente en ligne des billets, assure qu'une continuité dans la qualité de l'accueil pourra être garantie.

Le remplacement des compresseurs obsolètes par des modèles récents et bien plus économes en énergie semble aller de soi aux yeux de tous les commissaires. Ces travaux devront être réalisés rapidement, sans attendre la rénovation complète du bâtiment. Il est de ce fait jugé intéressant que la réflexion sur ces gros travaux soit démarrée par la même occasion.

La commission relève toutefois que le résultat de la pré-étude sur ce à quoi devra ressembler notre futur pôle sportif, risque d'être prématurément orienté par les choix qui seront faits lors de l'élaboration des analyses, recherches et sondages. Étant admis que cette orientation semble inévitable, notre Conseil devrait en tout temps veiller à en rester maître. Il faudra s'en rappeler au moment où les résultats de la pré-étude conduiront à la demande du crédit d'étude.

Cette remarque étant posée, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 17 septembre 2024



Bart Wind, rapporteur